



CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL

D'ACTION SOCIALE DE LADOIX-SERRIGNY

Du 3 avril 2024

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-quatre et le trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme FOL.

Nombre de membres en exercice : 11 – Quorum : 5

Présents :

M. Jérôme FOL, Mmes Aline KUTTER, Corinne GARREAU, Valérie PERISSUTTI, M. Thierry MESNIL, Mme Saadia CHAMALI, Mme Denise SIMONNOT, MM. Daniel KOCH, Philippe LANCIA

Absents excusés :

M. Francis GATEAU ayant donné pouvoir à Mme Valérie PERISSUTTI
Mme Céline ABED-MARCILLET

Secrétaire de séance : Mme Aline KUTTER

Questions à l'ordre du jour du conseil d'administration :

1. **Vote du Compte de gestion 2023**
2. **Vote du Compte administratif 2023**
3. **Affectation des résultats**
4. **Vote du Budget primitif 2024**
5. **Questions diverses**

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance, Mme Aline KUTTER est désignée en qualité de secrétaire par le conseil d'administration et accepte cette fonction.

Approbation du procès-verbal du 28 février 2024 :

Les membres du Conseil d'administration **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal relatif à la séance du 28 février 2024.

Délibération n° 2024/0001
Vote du Compte de Gestion 2023

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** le compte de gestion de l'année 2023 dressé par le Service de Gestion Comptable de Nuits-Saint-Georges.

Délibération n° 2024/0002
Vote du Compte Administratif 2023

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité **VOTE (hors de la présence du Président)**, le compte administratif de l'année 2023 dont le total des dépenses s'élève à 15 116.60 € et le total des recettes à 22 100.00 €, ce qui représente un excédent de 6 983.40 €.

Délibération n° 2024/0003
Affectation du résultat 2022

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité **PROCÈDE** à l'affectation des résultats de l'exercice 2023 afin de passer les écritures d'ordre correspondantes.

Délibération n° 2024/0004
Vote du budget 2024

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité **VOTE** le budget primitif de l'année 2024 qui correspond à une somme globale de 22 600 € en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Questions diverses

L'assistante sociale du secteur, Mme Claire BERNARD, accompagnée de sa responsable de service, sont présentes au conseil d'administration afin de répondre aux questions de l'assemblée.

Elles présentent le bilan, Mme BERNARD accompagne 30 ménages sur la commune, sur des dossiers divers et variés allant de la petite enfance aux personnes âgées, tout en précisant qu'elles sont là pour soutenir et non assister les familles.

Elles présentent également les différentes aides qu'elles peuvent actionner.

Mme BERNARD regardera si des familles ladoisiennes auraient besoin de bons alimentaires, si tel est le cas elle communiquera les noms auprès de la mairie.

Lors de la lecture du compte-rendu du 28 février dernier, Mme CHAMALI souhaite apporter une précision. En effet, elle trouve que la formulation de la phrase la met en porte-à-faux. Elle précise qu'elle essaie de faire le maximum pour travailler avec du local.

M. le Président informe qu'il réunira le conseil d'administration le 5 juin prochain, afin de définir le prix du colis 2024.

M. le Président informe les membres du CCAS que M. Thibault PODECHARD n'a pas donné suite à sa candidature à la bourse au permis.

Au cours de la présentation du bilan social, le sujet de la fracture numérique a été évoqué. La salle informatique du Foyer Rural reste inoccupée, ce jour, faute de professeur, Mme Corinne GARREAU s'en serait bien occupée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05.

Le Secrétaire de séance,
Aline KUTTER.



Le Maire,
Jérôme FOL.

